

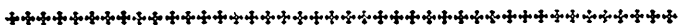
Colette reste impassible au milieu de ces hommages et de ces louanges. Ses yeux et son cœur sont fixés sur Celui qui lui disait un jour dans le secret de la solitude de Corbie, au fond de son âme hésitante : « Obéis au Seigneur ! » Dans son maintien noble, majestueux et ferme ; dans son regard doux et ravi, qui fixe une ravissante et surnaturelle Beauté, qui s'attache à l'Eternelle Splendeur ; dans son cœur brûlant de séraphiques flammes, sur cette humble bête de somme qui la porte de cité en cité, sainte Colette de Corbie semble dire à son Dieu, à son divin Epoux, à son céleste Inspirateur : Me voici, Seigneur, dans l'exécution de vos ordres divins, dans l'accomplissement de votre très sainte et très auguste volonté :

« Ecce adsum ! Me voici, je vous obéis ! »

FR. ANGE-MARIE, O. F. M.



Direction des Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise



VI^e Article (1)

Erection canonique d'une Fraternité

§ III. — Le recrutement

(Suite)

Nous supposons donc un prêtre qui a compris les enseignements du Souverain Pontife, les besoins de l'Eglise, l'efficacité du Tiers-Ordre pour y répondre. Tertiaire lui-même, il a communiqué son esprit à quelques âmes d'élite. Muni des pouvoirs nécessaires, il a reçu ces pieux fidèles isolément au Tiers-Ordre de St. François. Le temps est venu de les grouper en Fraternité. Il est sur le point de le faire : c'est le moment choisi par l'ennemi de tout bien, c'est l'heure des difficultés ; de graves objections

(1) Cet article est tiré en grande partie de l'opuscule de propagande : *Le prêtre et le Tiers-Ordre*, du R. P. Edouard de Nécý.